



Du 21 au 28 décembre 2025

Chapelle Saint-Joseph

4 Rue Pierre Thévenot
21000 Dijon

Chapelle St Férréol & St Ferjeux

14 Rue du Maréchal Lyautey
25000 Besançon

Dimanche 21 décembre O Oriens	4° de l'Avent 1 ^{ère} cl., violet	9.15 Confessions (J) & Chapelet 10.00 Messe chantée 18.00 Vêpres & Salut du St Sacrement	9.15 Confessions (D) & Chapelet 10.00 Messe chantée
Lundi 22 O Rex	De la Férie 3 ^{ème} cl., violet	7.30 Messe 18.00 Chapelet & confessions (D)	
Mardi 23 O Emmanuel	De la Férie 3 ^{ème} cl., violet	7.30 Messe 18.00 Chapelet & confessions (J)	
Mercredi 24	Vigile de Noël 1 ^{ère} classe cl., violet	7.30 Messe 11.30 Messe 18.00 Chapelet & confessions (D)->19.00 22.30 Confessions (D)->23.50 23.00 Veillée de Noël	22.00 Confessions (J)->23.50 23.00 Veillée de Noël
Jeudi 25 Fête d'obligation	Nativité de Notre-Seigneur 1 ^{ère} cl., blanc	00.00 Messe de minuit 08.15 Messe de l'aurore 09.15 Confessions (D) & Chapelet 10.00 Messe chantée 18.00 Vêpres de Noël & Salut	00.00 Messe de minuit 08.15 Messe de l'aurore 09.15 Confessions (J) & Chapelet 10.00 Messe chantée
Vendredi 26	St Etienne 2 ^{ème} cl., rouge	11.30 Messe 18.00 Chapelet	
Samedi 27	St Jean 2 ^{ème} cl., blanc	11.30 Messe 18.00 Chapelet & confessions (D)	17.45 Confessions (J) 18.00 Chapelet 18.30 Messe
Dimanche 28 décembre	Dans l'Octave de Noël 2 ^{ème} cl., blanc	9.15 Confessions (D) & Chapelet 10.00 Messe chantée 18.00 Vêpres & Salut du St Sacrement	9.15 Confessions (LdF) & Chapelet 10.00 Messe chantée

. Confessions pour Noël : éviter la dernière minute, autant que possible.

. Sacrement de Confirmation, par Mgr de Galarreta, Dijon, samedi 14 février 2026, 9.30. cf verso

DIJON :

. Catéchisme & Doctrine (reprise les 7 & 10/01): Enfants, le mercredi à 15.00 ; Lycéens, le samedi à 9.30 ; Collégiens, le samedi à 10.30. Adultes : formation initiale : le mardi à 19.30 ; approfondissement, à 19.30 les mardis. Thème : La Bible - Le Nouveau Testament dans son contexte historique.

BESANÇON :

Honoraires : 1 messe 18€, neuviaine 180€, trentain (défunt) 720€. Pour s'abonner / se désabonner à la diffusion du Prieuré, se signaler à 21p.dijon@fsspx.fr. Pour aider le prieuré, chèque à *Prieuré de la Sainte-Famille*, ou virement : FR22 3000 2059 2200 0007 9347 W 12 - BIC : CRLYFRPP

Une gratitude particulière aux fidèles qui, par leur engagement bénévole tout au long de l'année, se dévouent au Prieuré de Dijon et à la chapelle de Besançon.

Un Sauveur nous est né ; Notre-Seigneur Jésus-Christ habite parmi nous. Lumière et splendeur du Père éternel, le divin Enfant-Jésus a en ses mains nos personnes et nos vies, nos joies et nos peines pour nous conduire à la vie éternelle. C'est le fondement de notre espérance et la cause de notre joie.

Cette joie n'est pas bornée à l'horizon humain ; elle est d'un autre ordre, elle est du Ciel. C'est la joie de se savoir aimés du Père Tout-Puissant ; joie d'être rachetés par le Fils fait homme pour notre salut ; joie d'être conduits par le Saint-Esprit pour vivre saintement et mériter la vie éternelle.

Que Jésus, Marie, Joseph, la Sainte-famille de Bethléem et de Nazareth, veillent sur le prieuré et sur les fidèles, c'est notre prière pour la nouvelle année 2026.

Merci aux fidèles, amis & bienfaiteurs qui ont contribué au financement du Prieuré et de ses œuvres, en 2025.

Chaque messe dominicale est célébrée à leurs intentions comme à celles de tous les fidèles. Une fois par mois, la messe est célébrée pour les bienfaiteurs défunt. Chaque jour le chapelet quotidien est récité, au prieuré, aux intentions des fidèles, amis & bienfaiteurs.

Le 31 décembre 2025 est la limite pour faire un don afin de bénéficier d'un reçu fiscal valable pour la déduction d'impôt au titre de l'année 2025.

Pour un virement au Prieuré, voici l'IBAN : FR22 3000 2059 2200 0007 9347 W12 – BIC/SWIFT : CRLYFRPPXXX – Chèque à l'ordre de : Prieuré de la Sainte-Famille

Une indulgence plénière peut être obtenue le 31/12 par le chant public du Te Deum et, le 01/01 par le chant public du Veni Creator, aux conditions suivantes et habituelles pour obtenir une indulgence :

- Accomplir l'œuvre prescrite ;
- Dans les 8 jours avant ou après, se confesser et communier en s'efforçant d'être détaché de toute affection volontaire au péché ;

Prier aux intentions du Souverain Pontife. Ces intentions sont invariablement fixées en vertu de sa charge : l'exaltation de la sainte Eglise, la propagation de la foi, l'extirpation de l'hérésie, la conversion des pécheurs, la concorde entre les princes chrétiens et les autres biens du peuple chrétien.

SACREMENT DE CONFIRMATION Par Mgr A. de Galarreta Samedi 14 février 2026 – 9.30 – au Prieuré

Pour recevoir le sacrement, il faut :

- 1- Etre baptisé catholique ;
- 2- Avoir suivi régulièrement le catéchisme accompagné par un prêtre ;
- 3- Fournir un certificat de baptême (à demander au lieu du baptême) est obligatoire à moins d'avoir été baptisé au Prieuré de la Sainte-Famille. La copie du livret de famille dûment complétée suffit.
- 4- Choisir un parrain / marraine selon les conditions suivantes :
 - être du même sexe que le confirmant,
 - être baptisé catholique et confirmé,
 - être âgé d'au moins 14 ans,
 - n'être ni l'un des parents, ni l'époux/épouse, ni le parrain / marraine de baptême,
 - vivre chrétiennement selon les lois de l'Eglise (ni concubins, ni divorcés-remariés)
- 5- On peut choisir un nouveau prénom pour la Confirmation. Il n'y a pas d'obligation.
- 6- Retirer le formulaire d'inscription auprès du prêtre ; le retourner au plus vite, dûment complété.
- 7- Pour un cas particulier, se rapprocher du prieur.
